



Heritage d'un oncle sans enfant

Par **chritiane90**, le **02/02/2010** à **17:08**

Bonjour, mon oncle était marié sous le régime de la communauté universelle. Il avait les biens qui provenaient de sa mère c'est à dire de ma grand mère paternelle.

Il est décède en 1997 avant sa femme qui elle est décède en 2009.

c'est la sœur de la défunte qui a récupère la totalité de l'héritage y compris les biens qui provenaient de ma grand mère.

nous n'avons jamais été avertis de la mort de la femme à mon oncle.

tout ceci est-il bien légal.

Merci de m'éclairer si vous avez des éléments qui puissent intéresser.